



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 septembre 2013
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 13 septembre 2013, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris au sujet des allégations figurant dans la lettre datée du 28 août 2013 adressée par le Représentant permanent d'Israël à la Présidente du Conseil de sécurité (S/2013/514) au sujet de la séance que le Conseil consacre périodiquement à la situation au Moyen-Orient, dont la dernière en date s'est tenue le 20 août 2013. Je tiens à appeler votre attention sur ce qui suit :

Premièrement, il est de notoriété publique que la question intitulée « La situation au Moyen-Orient » est historiquement consacrée aux moyens de faire respecter les résolutions de l'ONU, et notamment du Conseil de sécurité, pour amener Israël à mettre un terme à son occupation des territoires arabes, y compris le Golan occupé, et à se retirer jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 et à cesser ses violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et des autres instruments, d'après les paramètres du processus de paix. La lettre israélienne est une tentative affligeante de la part du Représentant permanent d'Israël de détourner les délibérations au Conseil du cœur du sujet, à savoir la situation au Moyen-Orient, d'occulter les crimes commis par Israël contre les civils arabes qui sont sous son occupation et de dissimuler son refus d'appliquer les centaines de résolutions de l'ONU sur la question. Nous tenons également à dire qu'il est grotesque de la part des autorités israéliennes d'occupation d'évoquer des crises humanitaires dans d'autres pays ou l'utilisation d'armes prosrites sur le plan international, alors qu'Israël a lui-même commis des massacres à Gaza il y a quelques années et recouru à du phosphore blanc contre les Palestiniens, les contraignant à fuir, tout comme il a contraint les Syriens à fuir le Golan occupé; d'ailleurs ses pratiques inhumaines à l'égard de la population ont été consignées par les organes compétents de l'ONU.

Nous tenons deuxièmement à dire qu'Israël est directement impliqué dans les événements en Syrie, du fait que les autorités d'occupation apportent leur aide à des groupes terroristes dans la zone de séparation dans le Golan : des terroristes blessés ont été transportés à travers la ligne de séparation vers des hôpitaux israéliens où ils ont été soignés, avant d'être ramenés en territoire syrien, toujours en franchissant la ligne de séparation, pour pouvoir reprendre leurs activités terroristes dans la région. Il convient de noter que l'aide dispensée par Israël aux terroristes constitue non seulement une violation flagrante de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974, du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et du droit international, elle entrave



également les activités de la force des Nations Unies stationnée dans la région et met en danger la vie des Casques bleus, dont certains ont été enlevés par des groupes terroristes.

Troisièmement et pour finir, nous soulignons que le Secrétariat devrait plutôt se concentrer sur le Golan syrien occupé au cours de la prochaine séance mensuelle consacrée à la situation au Moyen-Orient, du fait du refus d'Israël de restituer ce territoire à la mère patrie, la Syrie, et de respecter les résolutions revêtues de la légitimité internationale, en particulier la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Il est inadmissible et étrange que les séances au Conseil de sécurité passent sous silence l'occupation persistante par Israël du Golan et ses graves atteintes aux droits de l'homme, comme si elles ne s'étaient jamais produites et comme si l'occupation avait pris fin. C'est comme si les Syriens du Golan occupé, qui vivent une des formes d'occupation les plus haïssables, ne méritaient pas qu'on leur consacre la moindre attention pendant les séances organisées par le Secrétariat sur la situation en Syrie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**
